

Intervenants :

David BONNET, Président d'honneur AFPAC

Christel MOLLÉ, Vice-Président AFPAC

Pilotes de la Commission acoustique



57Mds €

Coût social du bruit en France !
(Etude Ademe/CNB 2016)



120Mds €

Coût social du bruit en France !
(en 2020)



Etude récente réalisée pour PROMOTELEC sur les propriétaires de PAC

Les points d'amélioration

→ le coût, l'accès aux aides et le niveau sonore

Et parmi cette liste de critères, lesquels faudrait-il **améliorer en priorité** ?



L'AFPAC ?

L'**AFPAC** est une association de filière regroupant les différents acteurs de la filière. L'**AFPAC** fête cette année ses vingt ans. Elle a accompagné le développement du marché de la PAC avec un objectif affirmé de **qualité**.

A ce titre, elle est à l'origine de :

- la certification des PAC (NF PAC 414 - Eurovent Certita) ;
- la qualification des installateurs QualiPAC via Qualit'EnR (RGE PAC).

La Commission Acoustique AFPAC

Création en **2009** ... donc un sujet prioritaire pour **l'AFPAC** depuis longtemps.

Travaille avec le CNB (DGPR) et le CidB.

Son objet :

- création de documents informatifs ;
- sensibilisation des différents acteurs de la filière : bureaux d'études, industriels, distributeurs, installateurs, entreprises d'entretien et de maintenance ;
- réponses aux particuliers rencontrant des problèmes de nuisance sonore de voisinage ;
- contacts avec les associations de consommateurs (AabV) ... et les acousticiens (GIAc).

3 Fiches conseils comme action préventive

Disponibles sur le site www.afpac.org

Fiche technique N°1

Pompes à chaleur
& environnement
acoustique

Fiche technique N°2

Pompes à chaleur
& recommandations
d'installation

Fiche technique N°3

Pompes à chaleur
Etude de risque
de nuisance acoustique
au voisinage



La pompe à chaleur au cœur de votre confort



La pompe à chaleur au cœur de votre confort



La pompe à chaleur au cœur de votre confort

La pompe à chaleur au cœur de votre confort

Le Pack Silence pour éviter les nuisances

Les 10 commandements Utilisateur et Installateur

 **AFPAC**
Association Française pour les Pompes à Chaleur

 **Pack Silence**
10 recommandations pour l'utilisateur

A lire impérativement, avant installation, pour le bien-être acoustique de tous

L'acoustique est un critère déterminant pour choisir une pompe à chaleur. Grâce aux nouvelles technologies, le niveau sonore des PAC a considérablement baissé ces dernières années. Il faut cependant respecter quelques règles simples en terme de sélection, d'installation, d'emplacement. L'AFPAC vous propose 10 recommandations faciles à suivre afin de profiter tranquillement des performances de votre future pompe à chaleur.

- 1 Faites appel uniquement aux installateurs qualifiés RGE Pompe à Chaleur.
- 2 Choisissez une PAC certifiée Eurovent, NF PAC ou HPKeymark.
- 3 Suivez les informations et recommandations formulées par l'AFPAC.
- 4 Déposez en mairie votre « déclaration préalable de travaux » (dans l'existant).
- 5 Trouvez avec votre installateur le meilleur emplacement pour le groupe extérieur en intégrant bien la notion d'acoustique.
- 6 Soyez attentif à l'emplacement pour les unités intérieures ou les chauffe-eau thermodynamiques, notamment vis-à-vis des pièces de nuit.
- 7 Vérifiez auprès de l'installateur que les mesures nécessaires seront prises afin de limiter la transmission du bruit et des vibrations de la PAC.
- 8 Faites estimer par l'installateur le niveau potentiel de nuisance acoustique afin de respecter le décret 2006-1099 du 31/08/2006.
- 9 Vérifiez avec votre installateur le respect des règles du code de la santé publique : articles R.1334-30 à 37 et R.1337-6 à 10-2. www.ecologie.gouv.fr/acoustique-et-batiment
- 10 Demandez un contrat d'entretien selon les prescriptions du fabricant de la PAC pour maintenir son bon fonctionnement. Sans préconisations particulières du fabricant, respectez un entretien annuel.

Retrouvez toutes les recommandations de la Commission acoustique de l'AFPAC sur www.afpac.org
A télécharger gratuitement !



AFPAC - Association Française pour les Pompes à Chaleur - 31 rue du Rocher - 75008 Paris - contact@afpac.org - www.afpac.org

 **AFPAC**
Association Française pour les Pompes à Chaleur

 **Pack Silence**
10 recommandations pour l'installateur

A lire impérativement, avant installation, pour le bien-être acoustique des utilisateurs

L'acoustique est un critère déterminant dans le choix et l'installation d'une pompe à chaleur. Grâce aux nouvelles technologies, le niveau sonore des PAC a considérablement baissé ces dernières années. Pour le confort de vos clients, il vous faut cependant respecter quelques règles simples en terme de sélection, d'installation et de choix d'emplacement. L'AFPAC vous propose 10 recommandations faciles à suivre afin de proposer à vos clients une installation dans les règles qui garantira leur tranquillité acoustique.





- 1 Installeur qualifié RGE PAC.
- 2 Sélectionnez une PAC certifiée Eurovent, NF PAC ou HPKeymark.
- 3 Suivez les recommandations formulées par l'AFPAC.
- 4 Rappeler au client son obligation de déposer en mairie sa « déclaration préalable de travaux » (dans l'existant).
- 5 Trouvez avec le client le meilleur emplacement pour le groupe extérieur dans le respect de la réglementation des bruits au voisinage (décret 2006-1099 du 31/08/2006).
- 6 Optimisez l'emplacement des unités intérieures et des CET pour le confort acoustique notamment vis-à-vis des pièces de nuit.
- 7 Prenez les mesures nécessaires dès l'installation afin de limiter la transmission du bruit et des vibrations de la PAC.
- 8 Estimez le niveau potentiel de nuisance acoustique, si possible avec une mesure au sonomètre. Si nécessaire, envisagez un isolant phonique sur le mur extérieur, voire un écran acoustique.
- 9 Respectez les règles du Code de la santé publique : articles R.1334-30 à 37 et R.1337-6 à 10-2. www.ecologie.gouv.fr/acoustique-et-batiment
- 10 Recommandez un contrat d'entretien selon les prescriptions du fabricant de la PAC pour maintenir son bon fonctionnement. Sans préconisation particulière du fabricant, proposez un entretien annuel.

Retrouvez toutes les recommandations de la Commission acoustique de l'AFPAC sur www.afpac.org
A télécharger gratuitement !



AFPAC - Association Française pour les Pompes à Chaleur - 31 rue du Rocher - 75008 Paris - contact@afpac.org - www.afpac.org

Commission Acoustique : 10 recommandations pour l'utilisateur

1. Faire appel uniquement aux installateurs qualifiés RGE Pompe A Chaleur
2. Exiger une PAC certifiée Eurovent, NF PAC ou HPKeymark 
3. Suivre les informations et recommandations formulées par l'AFPAC 
4. Déposer en Mairie votre « déclaration préalable de travaux » (dans l'existant)
5. Trouver avec votre installateur le meilleur emplacement pour le groupe extérieur en intégrant **bien** la notion d'acoustique, les réglementations locales et la responsabilité civile 
6. Etre attentif pour les unités intérieures ou les chauffe-eau thermodynamiques, à l'emplacement, notamment vis-à-vis des pièces de sommeil
7. Vérifier auprès de l'installateur que les mesures nécessaires seront prises afin de limiter la transmission du bruit et des vibrations de la PAC
8. Faire estimer par l'installateur le niveau potentiel de nuisance acoustique afin d'évaluer la nuisance sonore
9. Valider avec votre installateur le respect des règles du code de la santé publique : articles R.1336-04 à 11 et R.1337-6 à 10-2 <https://www.bruit.fr/pdf/guide-cnb-6> 
10. Demander un contrat d'entretien selon préconisations du fabricant de la PAC pour maintenir son bon fonctionnement. Sans préconisations particulières du fabricant, respecter un entretien annuel.

Importance de l'emplacement

| Bruit mesuré en décibels (dB) | Nuisance sonore |
|-------------------------------|----------------------------------|
| 20 dB | Chuchotement, jardin calme |
| 30 dB | Chambre à coucher tranquille |
| 40 dB | Bureau ou appartement tranquille |
| 45 dB | Lave-linge ou lave-vaisselle |
| 50 dB | Restaurant calme |
| 60 dB | Conversation normale |
| 70 dB | Aspirateur, tondeuse, hotte... |



PAC placée au sol ou sur une terrasse
(champ libre)



PAC placée contre un mur : + 3 dB(A)



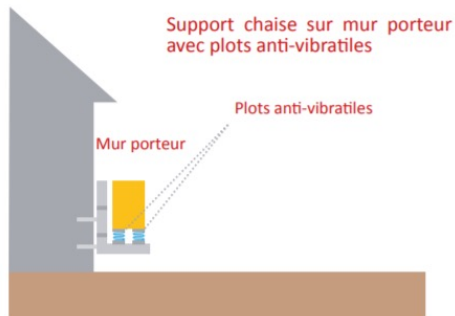
PAC placée dans un coin : + 6 dB(A)



PAC placée dans une cour
intérieure : + 9 dB(A)

Pression acoustique et environnement

Importance des supports (bruits solidiens)



Support chaise adapté au poids + plots anti-vibratiles + éviter mur léger



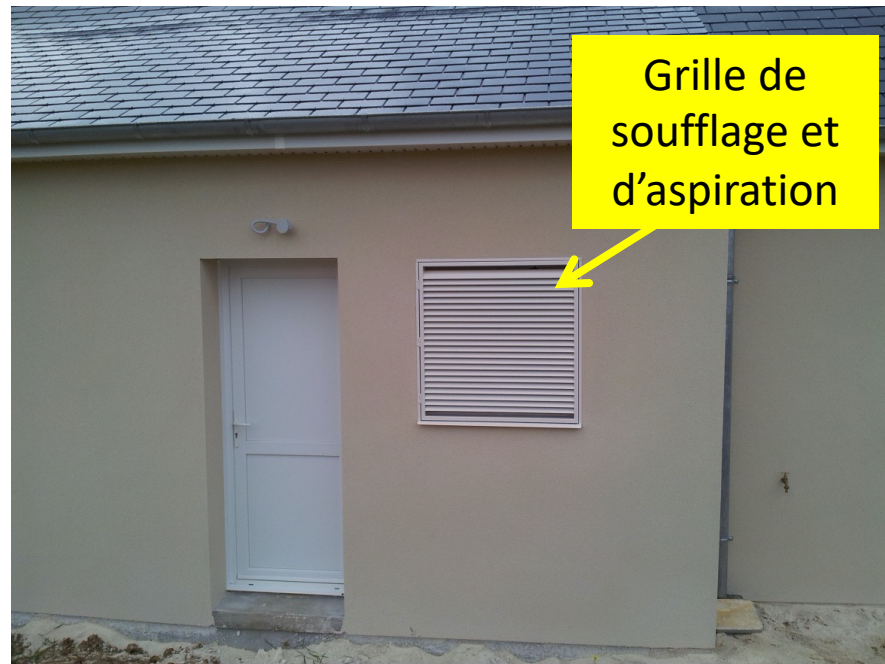
Support big foot = répartition du poids et absorption des vibrations

Gamme silence et discrétion

Grille pivotante pour accès à la face avant

Pas de mélange d'air aspiré et refoulé grâce au gainage

Pompe à chaleur à l'abri des intempéries



Grille de soufflage et d'aspiration

En conclusion, l'acoustique ne doit pas faire de bruit !! C'est la responsabilité de tous

- FABRICANTS (prise en compte dès la conception - gammes « silence »)
- DISTRIBUTEURS (accessoires et conseils)
- INSTALLATEURS (choix des produits et de l'emplacement)